

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de Basse-Terre

**Arrêté du 21 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du(des) conseil(s) médical(aux) du département de la Guadeloupe**

N° NOR : JUSB2317879S

Le président de la cour d'appel de Basse-Terre

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la cour d'appel de Basse-Terre pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de la Guadeloupe

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière du (des) conseil(s) médical(aux) de la Guadeloupe les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	PEROVAL BEHARY-LAUL-SIRDER Sandra
2	RAGOT-MERLE Pauline
3	BERTHE Bastien

4	RAYAPIN Armélida
5	MARANTE Daniel
6	DELCROS Wendy
7	ABSESSELEM Raja
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

#### Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

#### Article 3

Le premier président de la cour d'appel de Basse-Terre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Basse-Terre le 21 juin 2023



Philippe CAVALERIE